

Les enfants ne votent pas et ne peuvent pas faire entendre leurs voix, du moins pas auprès des cercles gouvernementaux.

Le gouvernement actuel a miné le principe de l'universalité dans le projet de loi C-80, comme il avait déjà tenté de le faire au sujet des mesures sociales pour les personnes âgées, jusqu'à ce que Mme Denis prenne le premier ministre à partie sur la colline du Parlement.

Dans son discours, le sénateur Hébert a démolé les arguments du ministre des Finances et de ses représentants au Sénat. Il a déclaré:

Le ministre des Finances soutient que le projet de loi C-80 accroîtra les prestations fédérales pour enfants de quelque 400 millions de dollars par année, soit 2,1 milliards sur cinq ans. Le ministre semble cependant oublier que le gouvernement a réduit de 3,5 milliards les prestations pour enfants entre 1986 et 1991. Autrement dit, les familles nécessiteuses ne recevront pas un cent de plus.

Le sénateur Frith a dressé un historique des diverses mesures législatives visant à aider les familles à pourvoir aux besoins de leurs enfants et à assurer leur épanouissement.

• (1550)

En fait, il a reconnu la contribution du gouvernement uni-oniste de Borden de 1918.

D'autres ont parlé, à raison, de la contribution de notre bon ami, le regretté Paul Martin.

Le porte-parole libéral en matière de politique sociale à la Chambre des communes, M. David Walker, fait mention, à la page 13221 du *hansard*, d'un extrait du livre de l'honorable Paul Martin, *A Very Public Life*. M. Walker relate une discussion qui s'est déroulée au milieu des années 1940 entre M. Martin et le ministre des Finances de l'époque, M. Ilsley. Voici quelques lignes tirées du *hansard* de la Chambre des communes, à la page 13221. M. Martin écrit:

[...] Il estimait honnêtement que le gouvernement n'avait pas les moyens financiers de prendre ces mesures et que certaines d'entre elles devraient incomber à la famille, à l'Église ou aux provinces. M. Ilsley ne cessait de me demander: «Pourquoi veux-tu nous mettre cela sur les bras?»

M. Martin ajoute:

J'ai répondu: «À cause de mon libéralisme.»

J'aimerais faire allusion à un autre document. En 1919, le Parti libéral du Canada a tenu un congrès d'investiture. Un jeune candidat présenta aux délégués une longue liste de propositions, dont certaines reflétaient l'intérêt manifesté par celui-ci à l'égard du secteur du travail. Le candidat Celui-ci proposait certaines mesures progressives. Deux d'entre elles étaient, et je répète que c'était en 1919, l'abolition du travail fait par des enfants et l'imposition de limites en ce qui a trait au travail fait par des jeunes, de façon à assurer la poursuite de leurs études ainsi qu'un développement physique sain. Une autre proposition, qui fait encore l'objet de discussions aujourd'hui, recommandait le versement d'un salaire égal pour un travail égal, tant pour les hommes que pour les femmes.

Voici un extrait des propos tenus par ce jeune candidat lors du congrès d'investiture de notre parti qui est intéressant et qui porte sur l'objet du projet de loi à l'étude:

Dans la mesure du possible, et compte tenu de la situation financière du Canada, le gouvernement fédéral devrait, conjointement avec les gouvernements des provinces, mettre en place un système adéquat d'assurance contre le chômage, la maladie, ainsi que la dépendance des personnes âgées et des handicapés, notamment en prévoyant des pensions pour ces personnes âgées et pour les veuves, ainsi que des allocations pour les mères[...]

La personne qui a proposé ces politiques en 1919 et qui les a réitérées lors de la campagne électorale de 1921 est William Lyon Mackenzie King, le premier ministre qui a été le plus longtemps à la tête de notre pays.

De toute évidence, les propos formulés par le sénateur Martin vers le milieu des années 1940 s'inspiraient du document de 1919. En fait, des mesures sociales telles que la création de la SCHL et la mise en place du programme fédéral d'aide aux écoles techniques, qui dans une province comme la mienne, le Nouveau-Brunswick, a signifié l'ouverture d'écoles, en particulier d'écoles techniques dans des régions rurales, ont grandement favorisé le progrès, encore plus même que le programme d'égalité des chances du premier ministre de la province à l'époque, Louis Robichaud.

Permettez-moi de vous rappeler qu'en 1945, le jeune colonel David Croll faisait partie du caucus des libéraux fédéraux de M. King. Je suis convaincu qu'il réclamait les avantages dont nous discutons aujourd'hui. En fait, j'imagine que, s'il était parmi nous aujourd'hui, il s'opposerait à ce projet de loi avec la même éloquence qu'il employait pour protéger bon nombre de nos programmes sociaux, et ce partout au Canada, que ce soit au Sénat, au caucus ou ailleurs.

Honorables collègues, permettez-moi une dernière observation. Le NPD et son prédécesseur, le CCF, s'attribuent le mérite de toutes les lois sociales adoptées au Canada. En 1919, quand Mackenzie King proposait comme programme au congrès d'investiture, puis pendant la campagne électorale, les initiatives mentionnées dans l'extrait de l'ouvrage *Canadian Party Platforms* que je viens de citer, le Manifeste de Regina n'existait pas encore et n'existerait pas avant douze ans. M. Woodsworth n'a été élu à la Chambre des communes pour la première fois qu'en 1924. En fait, en 1919, le CCF n'était même pas encore une idée abstraite.

REJET DE LA MOTION PORTANT AJOURNANT DU DÉBAT

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je propose que le débat soit ajourné.

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, c'est le seul projet de loi d'initiative gouvernementale qui reste à étudier, le débat sur le projet de loi C-46 ayant été ajourné à la prochaine séance du Sénat. Je me demande pourquoi nous ne pourrions pas poursuivre le débat. Il n'est que 15 h 50.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Écoutez ce que nos vis-à-vis ont à dire.